

# STUDIO ART DANCE INSCRIPTIONS SAISON 2020/2021

STUDIO ART DANCE
1 RUE ST JACQUES DE BEZEGOND
91150 ETAMPES

TEL: 06 77 15 31 16

Cadre réservé à l'association			
Photo	□ Parrainé par :		
Enveloppe timbrée (à votre adresse)	☐ Paiement de l'année		
Certificat médical	□ Chèques Nbre de chèques : □ Espèces	Dossier complet :	DIIOTO
Questionnaire de santé	☐ Paiement cotisation adhésion 25 €	Oui Non	PHOTO
Signature du règlement intérieur	□ Chèque		
Total forfait annuel:	□ Tee shirt 18€		
Remise appliquée :	□ Chèque □ Espèces		
			<u> </u>

La date limite de retour du dossier complet\* est fixé au 30/09/2020\* fiche d'inscription remplie, certificat médical/questionnaire de santé remis, règlement joint.

Aucun dossier ne sera accepté par les professeurs. Les inscriptions doivent impérativement être déposées auprès de l'administration.

Nom:		Prénom:
Date de naissance://		Noms des parents (si différent):
Adresse :		
Portable :		■ Domicile :
ART	\	COURC 2020 2024





## STUDIO ART DANCE TARIFS SAISON 2020/2021

POUR TOUS FORFAITS: > 20€ réduction sur le 2ème cours

## **ADHESION** A L'ASSOCIATION

## ■ 25 €UROS/PERSONNE **VALABLE DU 1er SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021** (Adhésion + frais de dossier)

EVEIL / INITIATION (2-7ans)				
LUNDI				
☐ 17H00-17H45	BABY DANSE	195 €/an		
MERCREDI				
17H00-17H45	EVEIL JAZZ	255 €/an		
☐ 17H15-18H00	ZUMBA FAMILY (dés 5 ans)	150 €/an		
SAMEDI				
☐ 09H30-10H30	YOGA PARENTS /ENFANTS	195 €/an		
□ 09H45-10H45	INITIATION JAZZ	285 €/an		
☐ 10H30-11H15	BABY DANSE	195 €/an		
☐ 11H00-11H45	EVEIL CLASSIQUE	255 €/an		
☐ 16H00-17H00	INITIATION CLASSIQUE	315 €/an		

FNFANTO /7 448NO\				
ENFANTS (7-11ANS)				
** à par	tir de 8 ans pour le classique *'			
LUNDI				
☐ 17H00-18H00	COMEDIE MUSICALE	195 €/an		
☐ 18H00-19H00	GIRLY STREET	285 €/an		
MARDI				
☐ 17H10-18H10	MODERN JAZZ DEBUTANT 1	285 €/an		
□ 18H15-19H15	MODERN JAZZ DEBUTANT 2	285 €/an		
MERCREDI				
☐ 14H40-15H40	GIRLY STREET	285 €/an		
☐ 15H00-16H00	FLAMENCO	195 €/an		
☐ 15H45-16H45	LYRICAL JAZZ	285 €/an		
☐ 16H00-17H00	BOLLYWOOD	195 €/an		
☐ 17H15-18H00	ZUMBA FAMILY	150 €/an		
☐ 18H15-19H15	ATELIER CREATIF	150 €/an		
JEUDI				
☐ 17H10-18H10	SOUPLESSE/ACRO	195 €/an		
VENDREDI				
☐ 17H30-19H00	BREAK/HIP HOP	315 €/an		
SAMEDI				
☐ 15H00-16H00	CLASSIQUE DEB/INTER	315 €/an		
☐ 17H00-18H30	CLASSIQUE INTER 1 ET PRE-PRO 2	345 €/an		

		ADOS (12-18 ans)	
	LUNDI	•	
	18H10-19H40	LYRICAL CONT. JAZZ INTER/PRE-PRO 2	315 €/an
	19H10-20H10	SOUPLESSE DEBUTANTS	195 €/an
	19H50-21H20	COMEDIE MUSICALE 1 lundi / 2	165 €/an
	20H15-21H15	PILATES	195 €/an
_	MARDI		
	17H30-18H15	RENFORCEMENT MUSCULAIRE	150 €/an
	18H15-19H00	FIT MULTISPORTS	150 €/an
	19H15-20H15		195 €/an
		LYRICAL CONT. JAZZ DEBUTANTS	285 €/an
	20H30-21H30	SAMBA	195 €/an
	20H30-21H30	ZUMBA	195 €/an
	MERCREDI		
	18H00-19H30	LYRICAL CONT. JAZZ INTER 1	315 €/an
9	18H15-19H15	ATELIER CREATIF	150 €/an
		FLAMENCO	195 €/an
	19H15-20H15	BOLLYWOOD	195 €/an
	19H30-20H30	ZUMBA	195 €/an
_	JEUDI		
		ACROBATIE	195 €/an
	18H30-20H00	GIRLY STREET	315 €/an
	19H15-20H15	SOUPLESSE INTER/AVANCE	195 €/an
	20H20-21h35	TOURS ET SAUTS	195 €/an
	VENDREDI		
	19H00-20H30	LYRICAL CONT. JAZZ INTER/PRE-PRO 2	315 €/an
ä	19H00-20H30	NEW STYLE/ HIP HOP LA TOUS NIVEAUX	315 €/an
_	23/100 20/130	TELL STILL, III HOLLA 1003 NIVEROX	ozo cy an
	SAMEDI		
	11H30-12H30	CHANT	270 €/an
	12H00-13H00	_	195 €/an
	13H30-15H00	CLASSIQUE INTER/AVANCE	345 €/an
	18H30-20H00	CLASSIQUE DEBUTANTS	345 €/an



**FULL PASS DANSE ENFANTS** 

et pour ceux qui le souhaitent :



Taille T-shirt ENFANTS/ ADOS

$\Box$ 4 ans	□ 6	ans	□ 8ans
□ 10 a	ans	□ 12	lans

 $\Box$  S  $\Box$  M  $\Box$  L  $\Box$  XL  $\Box$  XXL

FULL PASS DANSE ADOS				615 €/an
JAZZ INTENSIF 2H				400 €/an
JAZZ INTENSIF 3H			515 €/an	
+ 95 € par cou	rs supplémenta	aire :		
□ Zumba	□ Souplesse	□ Acrobatie	□ Création	
□ Pilates	☐ Flamenco	□ Bollywood	Maquillage	
□ Samba	□ Orientale	□ Chant	☐ Multisports	
FORMULE 2 COURS 20 € de réduction sur le 2ème cours				
FORMULE 3 CO	FORMULE 3 COURS 35 € de réduction sur le 3ème cours			

595 €/an

Couleur : □Fushia □Noir



# STUDIO ART DANCE TARIFS SAISON 2020/2021

POUR TOUS FORFAITS:

> 20€ réduction sur le 2ème cours

> 35€ sur le 3ème cours

ADHESION A L'ASSOCIATION ■ 25 €UROS/PERSONNE VALABLE DU 1er SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOÛT 2021 (Adhésion + frais de dossier)

ADULTES (18 ans et +)				
ADOLI LO (10 alts 60 +)				
	LUNDI			
	09H30-10H15	REVEIL MUSCULAIRE	130 €/an	
	10H30-11H15	FITNESS DANCE	130 €/an	
	11H30-12H00	CIRCUIT TRAINING	95 €/an	
	19H10-20H10	SOUPLESSE DEBUTANTS	195 €/an	
	20H15-21H15	PILATES	195 €/an	
	MARDI			
	17H30-18H15	RENFORCEMENT MUSCULAIRE	150 €/an	
	18H15-19H00	FIT MULTISPORTS	150 €/an	
	19H15-20H15	ORIENTALE	195 €/an	
	20H30-21H30	SAMBA	195 €/an	
	20H30-21h30	ZUMBA	195 €/an	
	MERCREDI			
	17H15-18H00	ZUMBA FAMILY	150 €/an	
	18H15-19H15	FLAMENCO	195 €/an	
	19H15-20H15	BOLLYWOOD	195 €/an	
	18H15-19H15	ATELIER CREATIF	150 €/an	
	19H30-20H30	ZUMBA	195 €/an	
	JEUDI			
	19H15-20H15	SOUPLESSE INTER/AVANCE	195 €/an	
	20H15-21H15	GIRLY STREET	285 €/an	
	VENDREDI			
	19H-20H30	NEW STYLE/HIP HOP LA	315 €/an	
	SAMEDI			
	09H30-10H30	YOGA PARENTS / ENFANTS	195 €/an	
	11H30-12H30	CHANT	270 €/an	
	11H50-12H50	ZUMBA	195 €/an	
	18H30-20H00	DANSE CLASSIQUE DEBUTANTS	345 €/an	



FULL PASS DANSE	495 €/an
FULL PASS SPORT	290 €/an
SPECIAL 100% ZUMBA	270 €/an
FORMULE 2 COURS SPORT	250 €/an
FORMULE 3 COURS SPORT	270 €/an
+ 95 € par cours supplémentaire :(précisez ci	-dessous)
	_]
	_]
FORMULE 2 DANSE 20 € de réduction sur	le 2ème cours
FORMULE 3 DANSE 35 € de réduction sur	le 3ème cours
FULL PASS SPORT + DANSE	700 €/an

Et pour ceux qui le souhaitent :

LesT-shirts sont disponibles
Taille T-shirt ADULTES:

Taille T-shirt ADULTES:

□ S □ M □ L □ XL □ XXL

Couleur : □ Fushia □ Noir

#### I - DISPOSITIONS LEGALES

Studio Art Dance est le nom de l'école de danse destinée aux amateurs et aux futurs professionnels dont Juliette Rotrou est la directrice artistique, répondant aux obligations formulées par la législation en vigueur. Synergie Danse est l'association de loi 1901 régissant l'école et dirigée par un bureau et un conseil d'administration.

#### II - MODALITE D'INSCRIPTION

#### 1) Inscriptions :

L'inscription est ferme et définitive («fill POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, DROIT DE RÉTRACTATION). Elle est validée après réception du bulletin d'inscription signé et accompagné du règlement correspondant en un ou plusieurs chèques ou du paiement en ligne effectif. Une cotisation supplémentaire d'un montant de 25€ s'ajoute à l'inscription aux titres de l'adhésion obligatoire à l'association pour assurances et frais de dossiers.

#### 2) Modalités :

Lors de son inscription, l'élève/adhérent devra fournir les pièces suivantes :

- Certificat médical pour les nouveaux adhérents ou les élèves des classes Performing et Pré-pro. Les anciens adhérents pourront remplir le questionnaire santé si le dernier certificat médical fourni date de moins de 3 ans. Il convient, par ailleurs, de signaler tout problème physique ou médical de l'élève à la direction de l'école et/ou au professeur.
- Photo avec, au dos, les noms et prénoms de l'élève ainsi que le cours suivi.
- Règlement du montant des cours (chèque, espèce, prélèvements sepa, cb).
- Règlement de l'adhésion à l'association (frais d'inscription, assurance)
- Enveloppe timbrée à l'adresse des parents ou celle de l'élève si celui-ci est majeur.

#### 3) Paiement des cours :

Le Studio Art Dance propose des portes ouvertes du 14 au 26 septembre 2020. A cette occasion, tous les cours sont gratuits. Pour une inscription postérieure au lundi 28/09/2020, l'élève dispose d'un cours d'essai. A la suite de la séance d'essai, l'élève confirme son inscription sur le site de l'école ou directement à l'école auprès de la directrice artistique en fournissant les pièces mentionnées ci-dessus ainsi que le paiement des cours.

Le versement de l'abonnement doit être établi par chèque à l'ordre de « synergie danse » ou en espèces. Les cours sont payables au forfait annuel ou trimestriel et sont intégralement payables d'avance. Pour permettre aux familles et élèves d'équilibrer leur budget, l'association propose le paiement en 3 fois par chèques rédigés à la même date, remis lors de l'inscription et déposés en banque selon l'échéancier suivant : courant Septembre, 1er décembre et 1er mars.

Sur demande, les Forfaits illimités, Formations, « Fullpass » et Formules multi cours pourront être réglées en 10 fois par chèques prélevés de septembre à juin (le 15 du mois).

AUCUNE INSCRIPTION NE SERA VALIDEE SANS PAIEMENT. Én effet, l'accès aux cours est conditionné par le paiement de l'adhésion annuelle et de l'abonnement choisi. Si le paiement est effectué en espèces, ce dernier doit être versé en une seule fois.

#### III - POLITIQUE DE REMBOURSEMENT, DROIT DE RÉTRACTATION

S'agissant des inscriptions effectuées en ligne ou non, <u>le droit de rétractation est exclu au-delà de 7 jours</u> (sauf cours d'essai tel que précisé au paragraphe 1 inscriptions) et ce conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les prestations de l'association « synergie danse » constituent des prestations « de loisirs qui doivent être fournies à une date ou selon une périodicité déterminée » au sens de cette disposition légale. Dès son inscription, l'adhérent est par conséquent engagé jusqu'au terme de la saison. *Toute inscription est définitive et non remboursable*. Ainsi, Toute annulation, désistement, abandon ou démission de la part de l'élève, ne pourra donner lieu à aucun remboursement. <u>Toute cotisation versée à l'ASSOCIATION synergie danse est définitivement acquise et non remboursable</u>.

Toutefois concernant les abonnements annuels, en cas de longue maladie ou longue blessure rendant impossible la pratique de l'activité jusqu'à la fin de l'année en cours, un avoir sera proposé (cf article 4- Avoirs). Dans ce cas, il convient de prévenir l'association sous 48h et de lui adresser sous 15 jours un certificat médical justificatif.

En cas de crise sanitaire, la suspension des activités résulte d'une interdiction générale des pouvoirs publics. En aucun cas, l'association ne peut en être tenue pour responsable. Il n'y aura donc pas de remboursement possible. Des stages, cartes cadeaux ou remise exceptionnelle seront offerts en fonction des cours non dispensés.

Cas particulier: Le seul cas de remboursement effectif s'envisage pour les élèves inscrits et ayant réglé leur abonnement et cotisation, qui souhaiteraient se rétracter avant le deuxième cours (le premier cours étant considéré comme cours d'essai gratuit pour tout nouvel inscrit). Dans ce cas, la demande devra être faite sous 7 jours.

IV - <u>AVOIRS</u>: En cas de maladie/opération entrainant une convalescence ou un lourd traitement, grossesse ou blessure, le Studio Art Dance propose au client un avoir à valoir sur la saison suivant celle de l'engagement concerné. Uniquement valable suite à l'achat d'un abonnement annuel, l'avoir est calculé au *prorata temporis* de la présence de l'élève calculée sur l'année. Cet arrêt sera justifié par un certificat médical attesté par un médecin diplômé. L'avoir sera nominatif et valable un an. Au moment de la nouvelle inscription, l'élève fera savoir à la Direction qu'il bénéficie d'un avoir à déduire sur le nouvel abonnement.

V - RETARD OU DÉFAUT DE PAIEMENT: Tout retard ou défaut de paiement même partiel donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales à quatre (4) fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur et d'une majoration de vingt pour cent (20 %) des sommes dûes par l'adhérent. Tout retard ou défaut de paiement même partiel fera perdre à l'adhérent le bénéfice d'un paiement en plusieurs fois s'il y avait opté. Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. L'association « synergie danse » aura droit de suspendre ses prestations et notamment interdire l'accès de l'adhérent à l'atelier jusqu'au paiement complet du tarif de l'inscription. Sans préjudice de ce qui précède, l'association synergie danse pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales de Ventes aux torts exclusifs de l'adhérent dans les conditions et modalités prévues par les présentes.

### VI) - <u>COMMUNICATION</u>:

En tant que parent/représentant légal, je consens à ce que mon enfant reçoive par mails ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement de l'école. Vous pouvez à tout moment demander à ne plus recevoir ces informations en adressant un courrier à Ecole Studio Art Dance,1, rue Saint Jacques de Bezegond 91150 Etampes.

### VIII) - <u>DONNÉES INFORMATIQUE ET LIBERTÉS</u>

Toutes les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre inscription et à l'envoi d'informations relative aux conditions de fonctionnement de l'école. Les destinataires de vos données sont les personnes habilitées des services administratifs et comptables de l'association synergie danse. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez en tant que représentant légal de l'enfant, d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification ou de suppression des données personnelles vous concernant ou concernant la personne mineure. Ces droits peuvent être exercés par courrier auprès du responsable du traitement administratif à Ecole Studio Art Dance, 1,

- 1) Assiduité et ponctualité : La direction se réserve le droit d'exclure tout élève qui retarderait la progression du groupe, notamment par défaut de ponctualité et d'assiduité, et ce, sans remboursement de son inscription. Les présences et absences des élèves sont mentionnées dans un cahier d'appel tenu par chaque professeur. L'adhérent s'engage à être présent à tous les cours afin d'évoluer au mieux dans la discipline choisie et de ne pas ralentir la progression du groupe. Toute absence doit être annoncée par email à studioartdance@gmail.com au plus tard 24 heures avant la date des cours. Un total de dix (10) absences maximums est toléré par Saison, au-delà, l'association synergie pourra résilier l'inscription sans remboursement des cours restant à prendre sur le reste de l'exercice. Les élèves doivent arriver entre 15 minutes et 5 minutes avant le début du cours L'association dégage de toute responsabilité en ce qui concerne la surveillance des élèves en dehors des salles de cours et autres locaux extérieurs utilisés pour des représentations ou des répétitions. Les comportements irrespectueux ou désagréables envers les autres élèves ou le professeur, les attitudes nuisibles à la bonne marche des cours peuvent donner lieu à un avertissement oral puis écrit (auprès des parents pour les mineurs). L'exclusion définitive peut être décidée après un troisième avertissement pour un mauvais comportement persistant. SILENCE et DISCRETION sont de rigueur afin de ne pas déranger les autres cours, élèves et professeurs. Chaque élève s'engage à adopter un comportement de nature à garantir la progression et le bon fonctionnement du groupe. ainsi qu'aux séances de répétitions du spectacle de fin d'année, s'il s'y est engagé, pour lesquelles la présence des élèves est requise.
- 2) Absences des professeurs: Les absences des professeurs sont systématiquement signalées (par SMS ou courriel). En cas d'absence prolongée, tous les moyens sont mis en œuvre pour désigner un professeur suppléant dans les meilleurs délais. En tout état de cause, les annulations de séances ne donnent aucun droit à un remboursement partiel ou total de la participation financière annuelle.
- 3) <u>Tenue règlementaire obligatoire</u>: La tenue doit être conforme à la liste fournie lors de l'inscription de l'élève; son achat est à la charge des familles. Elle doit être portée à chaque cours. Toute tenue doit être marquée aux noms des enfants. Pour les enfants pour les cours de baby gym, éveil jazz et initiation jazz, chaque élève devra porter un pantalon (leggins) proche du corps ou short

<u>Pour les filles</u>: **Tenue Lyrical Contemporain Jazz**: débardeur ou brassière de couleur (pour les cours amateurs / loisirs), débardeur ou brassière noir (pour les formations), boxer noir, strings de pieds, genouillères obligatoires (pour les formations), Collant noir sans pied (en hiver). **Tenue Classique**: un justaucorps de couleur en fonction de sa classe sera imposé par l'école, collant rose, demi-pointes roses.

<u>Pour les garçons</u>: **Tenue Lyrical Contemporain Jazz**: débardeur ou brassière de couleur (pour les cours amateurs / loisirs), débardeur ou brassière noir (pour les formations), boxer noir, strings de pieds, genouillères obligatoires (pour les formations), Pantalon noir sans pied (en hiver). **Tenue Classique**: t-shirt ou débardeur blanc, collant noir, demi-pointes noires.

En danse classique, une tenue sera imposée par le professeur et fournie en début d'année (justaucorps de couleur en fonction de sa classe, collants, demi-pointes) à la charge des familles. Un PARTENARIAT existe avec la boutique "le monde de la danse". Vous pourrez faire votre commande directement auprès de la boutique par simple appel avec la référence des tenues imposées ou à l'école lors de vente organisée avec la boutique (les dates vous seront communiquées en début d'exercice. Coordonnées: Le monde de la danse. 89 Avenue Gabriel Péri, 91700 Sainte-Geneviève des bois. Tel: 06 07 67 20 19

Les élèves doivent impérativement se munir d'une bouteille d'eau afin d'éviter de sortir de la salle durant le cours Les élèves féminines doivent se présenter coiffées pour tous les cours, cheveux attachés. Pour le cours de danse classique, le chignon est obligatoire. Les bijoux de tous types sont strictement interdits en cours, sur scène, lors des répétitions et des spectacles. Le professeur se réserve le droit de ne pas autoriser un élève à suivre le cours s'il ne se présente pas dans la tenue réglementaire ou coiffé correctement. Dans ce cas, il assistera au cours en observateur sans y prendre part. La paire de chaussures de danse propre doit être réservée exclusivement pour le cours

4) Spectacle: Les cours sont annulés la semaine du spectacle (du 7 juin au 12 juin 2021) L'école organisera régulièrement des prestations chorégraphiques. La présence des élèves à toutes les répétitions et représentations du spectacle est obligatoire. Pour chaque spectacle, il pourra y avoir une ou plusieurs représentations et répétitions générales publiques. Le planning des horaires de répétitions est généralement communiqué un mois à l'avance et les séances peuvent avoir lieu en dehors des horaires de cours (week-end).

Organisation du spectacle: Par soucis d'organisation, du maintien de la surveillance et de la sécurité des élèves, il sera demandé aux parents une aide bénévole en coulisse. Les enfants et les ados seront pris en charge par des parents référents nommés, pour ceux qui le souhaitent, durant l'année par les responsables de l'école. Leur rôle est de surveiller les élèves, de veiller à leur confort pendant les répétitions et la durée du spectacle et de garantir la fluidité des groupes entre les coulisses et la scène. ...

Retrait des costumes : Une caution de 20€ sera demandée à la remise du costume que votre enfant portera au spectacle. Elle vous sera rendue à la fin à la restitution complète et en bon en état du costume et des accessoires. Vous avez la possibilité d'acheter le costume en fin d'année pour ceux qui le souhaitent.

<u>Entrée du spectacle</u>: L'entrée du spectacle est payante. La mise en vente des billets d'entrée se fera fin mai. Un papier d'information vous sera transmis et les informations seront consultables sur notre site internet. <u>Tarifs</u>: Le prix est fixé à 11 euros pour les adultes et  $8 \in$  pour les enfants de - de 8 ans. (Gratuit pour les enfants de - de 2 ans sur les genoux des parents).

5) <u>Droit à l'image</u>: L'association se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit (site internet, Facebook, instagram, ...). Par ailleurs, l'association souligne le fait que pour tous les cours, spectacles et événements auxquels les élèves sont amenés à participer, les prises de sons, de vues (photos et/ou vidéos) pourront être interdites à toute autres personnes que celles missionnées par elle. Dans tous les cas, les publications sur les réseaux sociaux des sons, images ou vidéos des cours, spectacles et événements organisés par l'association ou ceux auxquels elle participe, sont strictement interdits sauf accord préalable de la direction.

#### X - CONDITIONS PARTICULIERES

A - CONDITIONS FARTICULIERES

1) Sécurité et hygiène: Il est demandé aux parents de s'assurer de la présence du professeur sur les lieux avant de quitter leur enfant. Les enfants ayant l'autorisation de sortir seuls du cours doivent remettre une attestation écrite des parents. Les élèves et les parents sont tenus de respecter les règles élémentaires de sécurité, de lire les panneaux concernant les mesures de prévention contre l'incendie et d'en appliquer les consignes. Ils sont tenus de respecter les règles d'hygiène, de nettoyer le matériels et lieux mis à disposition par le Studio Art Dance (en particulier l:aver les tables et balayer le sol après déjeuner, goûter, ou diner sur place).

rue saint Saint Jacques de Bezegond 91150 Étampes.  IV - ORGANISATION DES ACTIVITES - cours  Le professeur se réserve le droit proposer à l'élève de le placer dans la classe qui correspond à son niveau et son expérience et ce, quel que soit son âge, dans un souci de progression.  Le Studio Art Dance se réserve le droit de modifier l'emploi du temps selon la demande.  Pour certaines disciplines de danse, la pratique développée tout au long de l'année se conclut par une participation à une représentation publique (spectacles, rencontres, forum, journées portes ouvertes). Ces évènements ne sont pas obligatoires. Par contre, dés lors que l'élève a fait savoir son souhait de participer, Il est considéré comme un engagé envers l'école.	Il est interdit de fumer dans les locaux et d'y introduire des animaux.  Les téléphones portables doivent être éteints pendant toute la durée de présence dans l'école.		
MODALITES DE RÈGLEMENT:			
<ul> <li>Cotisation à l'association de 25 € est en sus et à régler séparément.</li> <li>Réduction de 20 € pour le même adhérent ou par adhérent supplémentaire de la même famille. (cours loisirs)</li> <li>Forfait annuel Montant (hors cotisation) : € Paiement en :</li> </ul>			
☐ 1 fois (sept) ☐ 3fois (sept, 1 <sup>er</sup> déc, 1 <sup>er</sup> ma	rs)		
☐ 10 fois (sept à juin au 15 du mois) > uniquement pour l	es forfaits illimités, formations, « Full pass » et formules multicours.		
Ordre des chèques : « Synergie Danse » avec au dos : NOM	et <b>PRÉNOM</b> de l'élève, cours suivi(s) et jour(s)		
*** Toute inscription est définitive et non	remboursable (cf règlement intérieur) ***		
PIECES A FOURNIR:			
<ul> <li>de septembre, au delà duquel l'élève peut se voir refuser</li> <li>Règlements (cotisation + règlement des cours)</li> <li>Photo d'identité</li> <li>CERTIFICAT MÉDICAL de non contre-indication à la pratie</li> </ul>	que de la danse de moins de 3 mois: le certificat médical a été délivré dans les 3 ans. atoire de moins de 3 mois		
RÈGLEMENT INTERIEUR:			
Monsieur/Madameet leur en pris connaissance du règlement intérieur de l'école de danse			
DROIT A L'IMAGE:			
Je soussigné(e)(Nature l'école Studio Art Dance à utiliser l'image de mon er internes et externes sur quelque support que ce soit.			
MALADIES ET ALLERGIES:			
Merci d'indiquer toutes maladies, allergies ou tous prol	blèmes physiques connus de l'élève :		
A	le/		
Signature des parents:	Signature de l'élève:		